

Compte-rendu Séance du vendredi 6 avril 2018

L' an 2018 et le 6 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel Maire.

Présents : MORVANT Michel, Maire, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, PERRET Jean-Yves, EZONEN René, FORET Marie-Christine, LARDEUX Philippe, CORNEC Joseph, BRIGARDIS Marie-Hélène, PUISSANT Irène.
Excusé(s) ayant donné procuration : LE CLAINCHE David à MORVANT Michel ROUILLE Nathalie à PUISSANT Irène,
Excusé(s) : GUILLERM Brigitte.
Absent(s) : GUIFFES Eric, MOUNIER Anne-Solange.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10
- Votants : 12



Date de la convocation : 28/03/2018

Date d'affichage : 28/03/2018

A été nommé secrétaire : GUILLANIC Floriane

SOMMAIRE

1. Comptes de gestion et comptes administratifs 2017
2. Taux d'imposition 2018
3. Budgets primitifs 2018 et affectation des résultats
4. Tracteur et épareuse du service technique communal
5. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

1. Comptes de gestion et comptes administratifs 2017

réf : 01/06/04/2018

Compte de gestion 2017 - Budget principal

En application de la législation, le maire soumet pour examen le compte de gestion 2017 du budget principal de Madame la trésorière.

Les résultats constatés de l'exercice 2017 sont identiques à ceux du compte administratif correspondant, à savoir :

Excédent de fonctionnement	+171 793,71 €
Déficit en investissement	-265 519,85 €

M. le maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 02/06/04/2018

Compte de gestion 2017 - Budget annexe Station-service

Vu les rapports d'activités de la station de carburants et de la station de lavage présentés et remis aux membres de l'assemblée lors de la séance du 9 février 2018,

En application de la législation, le maire soumet pour examen le compte de gestion 2017 de Madame la trésorière du budget annexe de la station-service communale.

Le résultat constaté de l'exercice 2017 est identique à celui du compte administratif correspondant, à savoir :

BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE COMMUNALE	
Excédent de fonctionnement	+21 990,72 €

M. le maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Station-service communale.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 03/06/04/2018

Compte de gestion 2017 - Budgets annexes Assainissement et Lotissement des Ecoreuils

En application de la législation, le maire soumet pour examen les comptes de gestion 2017 des budgets annexes, hors station-service communale, de Madame la trésorière.

Les résultats constatés de l'exercice 2017 sont identiques à ceux des comptes administratifs correspondants, à savoir :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Déficit en fonctionnement	-4 464,78 €
Excédent d'investissement	+2 531,43 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CITE DES ECUREUILS

Solde de fonctionnement	0
Solde d'investissement	0

Aucune écriture n'a eu lieu sur ce budget durant l'exercice 2017.

M. le maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2017 des budgets annexes hors station-service communale.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2. Taux d'imposition 2018

réf : 04/06/04/2018

Taux des taxes d'imposition directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir en 2018 les taux de l'année précédente pour les taxes d'impositions directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation :	8,12 %,
- taxe sur le foncier bâti :	12,78 %,
- taxe sur le foncier non bâti :	33,58 %.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

3. Budgets primitifs 2018 et affectation des résultats

réf : 05/06/04/2018

Affectation des résultats du compte administratif 2017 - Budget principal

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

- report du déficit en investissement de 86 557,89 € au compte D001;
- affectation de l'excédent de fonctionnement comme suit :
 - 108 742,11 € en report de résultat de fonctionnement au compte R002,
 - 300 000,00 € en excédent de fonctionnement capitalisé au c/1068.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 06/06/04/2018

Approbation du budget primitif 2018 de la commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 de la commune arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 265 000,00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	1 594 522,40 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018 de la commune,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2018 de la commune arrêté comme présenté ci-dessus.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 07/06/04/2018

Affectation des résultats du compte administratif 2017 - Budget annexe Station-service

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

BUDGET STATION-SERVICE

- report de l'excédent de fonctionnement de 44 685,41 € en report de fonctionnement au compte R002.
A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 08/06/04/2018

Approbation du budget primitif 2018 de la station-service communale

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté, comme suit :

BUDGET STATION-SERVICE COMMUNALE

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 234 685,41 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018 de la station-service communale

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif annexe 2018 de la station-service communale arrêté comme présenté ci-dessus.
A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 09/06/04/2018

Convention de gestion 2018 avec la station-service communale

Monsieur le président expose que la mairie met à disposition de la station-service communale les moyens matériels et le personnel administratif et technique assurant la gestion du service.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur d'une convention avec la mairie qui précise les modalités et le montant annuel du coût de cette mise à disposition, et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Le montant de la convention pour 2018 est fixé à :

- Pour la mise à disposition du personnel administratif et technique :
8 530,00 € à mandater au c/6215 du budget de la station-service,
- Pour l'indemnité de régie :
640,00 € au c/6225,
- Pour la mise à disposition des moyens matériels :
1 200,00 € au c/658.

Le conseil, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré, se prononce en faveur de la délibération proposée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ; des crédits suffisants sont inscrits au budget de la station-service.
A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 10/06/04/2018

Affectation des résultats du compte administratif 2017 - Budgets annexes Assainissement et Lotissement des Ecoreuils

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats des comptes administratifs 2017 des budgets annexes hors station-service comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

- report du déficit en investissement de 21 239,76 € au compte D001;
- report de l'excédent de fonctionnement comme suit :
 - 2 000,00 € en réserve au compte R1068,
 - 2 150,34 € en report de fonctionnement au compte R002 ;

BUDGET LOTISSEMENT DES ECUREUILS

- report du déficit d'investissement de -103 237,00 € au compte D001;
- report de l'excédent de fonctionnement de 27 749,81 € au compte R002.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 11/06/04/2018

Approbation des budgets primitifs 2018 de l'Assainissement et du Lotissement des Ecoreuils

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2018 arrêtés, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes de fonctionnement : 21 087,13 €
Dépenses et recettes d'investissement : 92 766,55 €.

BUDGET LOTISSEMENT DES ECUREUILS

Dépenses et recettes de fonctionnement : 137 459,92 €
Dépenses et recettes d'investissement : 212 942,11 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018 de l'assainissement,
Vu le projet de budget primitif 2018 du lotissement des Ecoreuils,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les budgets primitifs annexes 2018 hors station-service communale ainsi présentés.
A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

4. Tracteur et épareuse du service technique communal

réf : 12/06/04/2018

Tracteur et épareuse du service technique communal

Le Maire fait savoir à l'assemblée que le tracteur utilisé par le service communal nécessite des réparations dont le coût estimatif est élevé. Il rappelle que ces réparations étaient prévisibles et que, de ce fait, le budget d'achat d'un nouvel engin était prévu au budget primitif depuis déjà plusieurs exercices.

Par conséquent, le Maire propose au conseil de procéder à l'achat d'un nouveau tracteur et d'une épareuse répondant aux besoins du service technique communal. Il signale que l'achat d'un broyeur est prématuré car le modèle actuel fonctionne très bien.

Des demandes de devis, sur la base d'un cahier des charges qui précise les caractéristiques techniques souhaitées, ont été effectuées. Les différentes propositions sont soumises à l'assemblée. Les modèles qui présentent le meilleur rapport qualité-prix et service après-vente sont les suivants :

TRACTEUR

Marque : JOHN DEERE

Modèle : 6105R modèle de démonstration de 2015 ; avec masse avant de 900 kg et variation continue

Etat : neuf

Adresse du fournisseur : SOFIMAT à LE FAOUËT

SAV : oui (jugé bon car déjà expérimenté par la commune)

Prix du tracteur : 77 000,00 euros TTC

Reprise de l'ancien tracteur : oui pour un montant de 10 000,00 euros déjà déduit du prix d'achat.

EPAREUSE

Marque : NOREMAT

Modèle : 5m70 ; transmission groupe courroie

Adresse du fournisseur : NOREMAT à LUDRES (54714)

Prix de l'épareuse : 46 800,00 euros TTC

Un prêt est proposé à un taux d'intérêt de 0,62% sur 7 ans pour financer l'achat du tracteur. Une garantie de 3 ans est proposée pour un montant de 360,00 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le maire à passer commande dudit véhicule et de l'épareuse et à signer toutes pièces y afférent ;
- de contracter l'emprunt proposé et la garantie de 3 ans et d'autoriser le maire à signer toutes pièces y afférent ;
- d'inscrire le montant de cet achat au BP 2018.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

5. Questions diverses

Aucune.



En mairie, le 10/04/2018
Le Maire
Michel MORVANT